



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

**Arrêté n° UBDEO/ERA/22/80 mettant en demeure
la société VALDEPHARM à Val de Reuil
de se conformer aux prescriptions en matière d'équipements sous pression**

Le préfet l'Eure

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 171-6, L. 171-7, L. 171-8 et L. 557-1 à L.557-60 ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 du Président de la République nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

Vu le décret du 25 février 2021 du Président de la République nommant Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCAT/SJIPE-2021-014 du 22 mars 2021 portant délégation de signature à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

Vu le rapport de l'inspection de l'environnement transmis à l'exploitant par courrier en date du 22 février 2022 ;

Vu la réponse formulée par l'exploitant, par courrier du 28 mars 2022, proposant un échéancier de mise en conformité des équipements sous pression jusqu'en juin 2023 ;

CONSIDÉRANT :

que 21 équipements sous pression sont en retard d'inspection périodique et de requalification périodique ;

que ce constat constitue un manquement aux dispositions de l'article 12 de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2017 ;

que face à ces manquements, il convient de faire application des dispositions de l'article L.171-8 du code de l'environnement en mettant en demeure l'exploitant la **société VALDEPHARM** de régulariser la situation des équipements susmentionnés ;

que le délai de 3 mois proposé initialement par l'inspection de l'environnement dans son courrier du 22 février 2022 pour régulariser la situation administrative des 21 équipements sous pression ne tient pas compte des contraintes d'approvisionnements de pièces et d'exploitation que signale l'exploitant dans son courrier du 28 mars 2022 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article premier :

La société **VALDEPHARM (N°Siret : 48838590700024)**, situé Parc Industriel d'Incarville CS 10606 27106 VAL DE REUIL CEDEX est mise en demeure de régulariser, **sous 12 mois**, le suivi en service des équipements sous pression en retard d'inspection et de requalification périodiques listés en annexe du présent arrêté, conformément à l'article 12 de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2017, relatif au suivi en service des appareils à pression.

Article 2 :

Dans le cas où l'une des obligations prévues à l'article 1^{er} ne serait pas satisfaite dans le délai prévu au même article et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, il peut être pris à l'encontre de l'exploitant les sanctions prévues par les dispositions de l'article L.171-8-II du Code de l'environnement.

Article 3 :

Conformément à l'article L. 171-11 du Code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Rouen, par voie électronique au moyen du téléservice "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans les délais prévus à l'article R. 514-3-1 du même code :

- par l'exploitant dans un délai de deux mois qui suivent la date de notification du présent arrêté ;

par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 du même code dans un délai de quatre mois à compter de la publication ou de l'affichage de ces décisions.

Article 4 :

La secrétaire générale de la préfecture, le maire de la commune de Val de Reuil, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société VALDEPHARM et publié sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

Copie est adressée à :

- Monsieur le sous-préfet des Andelys
- Monsieur le maire de Val de Reuil
- l'inspecteur de l'environnement (spécialités installations classées) (DREAL - SRI)

Évreux, le **25 JUL. 2022**

Le Préfet


Jérôme FILIPPINI

Annexe

Liste des équipements sous pression à régulariser

ESP en retard d'inspection périodique :

Désignation	Fabricant	N°	PS "bar"	Année
Filtre FT 28107	CUNO	201902	5	2000
Echangeur Vapeur	S.C.I.M	5805	10	1984
BA 90202	DUJARDIN	28986	3,5	2003
BA 91203	DUJARDIN	BA.203	3,5	1995
BA 91204	DUJARDIN	BA.204	3,5	1995
Filtre FT 98225	GUEDU	30058	3,9	2002
Filtre FT 91252	HAYWARD	V111294	10	2002
Filtre FT28105	GAF Filter	11780	10,5	1998
Filtre FT 98502	GAF Filter	10564	10,5	1996
Filtre FT 90256	HAYWARD	V114617	10	2003
Filtre FT28101	GAF Filter	10565	10,5	1996
Filtre FT 94257	HAYWARD	V104850	10	2001
Filtre FT 28102	GAF Filter	12992	10,5	1995
Filtre FT215	COGEIM		3,9	1992
BA 301	SOLYCI	2592-BA.301	5	1990
Distillateur TK17 (5 échangeurs)	STILMAS	6425/A1/A2/A3/A4/A5	9	2003
Filtre FT 32101	GUEDU	30042	3,9	2001
Filtre FT 35101	3V COGEIM	962	3	1995
Filtre FT 33101	3V COGEIM	758	3,45	1993
Filtre FT 28104	GAF Filter	F 3018	10,5	1992
Filtre FT 28103	GAF Filter	90/RB-4A5 LHM	10,5	1995

ESP en retard de requalification périodique :

Désignation	Fabricant	N°	PS "bar"	Année
Filtre FT 28107	CUNO	201902	5	2000
Echangeur Vapeur	S.C.I.M	5805	10	1984
BA 90202	DUJARDIN	28986	3,5	2003
BA 91203	DUJARDIN	BA.203	3,5	1995
BA 91204	DUJARDIN	BA.204	3,5	1995
Filtre FT 98225	GUEDU	30058	3,9	2002
Filtre FT 94257	HAYWARD	V104850	10	2001
Filtre FT28101	GAF Filter	10565	10,5	1996
Filtre FT 90256	HAYWARD	V114617	10	2003
Filtre FT 98502	GAF Filter	10564	10,5	1996
Filtre FT28105	GAF Filter	11780	10,5	1998
Filtre FT 91252	HAYWARD	V111294	10	2002
Filtre FT 28102	GAF Filter	12992	10,5	1995
Filtre FT215	COGEIM		3,9	1992
BA 301	SOLYCI	2592-BA.301	5	1990

Distillateur TK17 (5 échangeurs)	STILMAS	6425/A1/A2/A3/A4/A5	9	2003
Filtre FT 32101	GUEDU	30042	3,9	2001
Filtre FT 35101	3V COGEIM	962	3	1995
Filtre FT 33101	3V COGEIM	758	3,45	1993
Filtre FT 28104	GAF Filter	F 3018	10,5	1992
Filtre FT 28103	GAF Filter	90/RB-4A5 LHM	10,5	1995